

Ville de Gap Direction Générale des Services Techniques JPC/SLG

Dossier suivi par Susi Lichtenberger-Gagnerot Tél.: 04 92 53 18 79

Cadre réservé à l'administration
Date dépose dossier :
N° demande :
Montant de subvention :
Date de la décision :

## DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU PLUVIALE

1er octobre 2023 au 1er octobre 2024

#### Formulaire de demande de subvention

NOM :				
PRENOM :				
ADRESSE :				
Code postal :	Ville :			
Email personnel :				
•	(horaires bureau):			

### Attestation sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans ce dossier, ainsi que la sincérité des pièces jointes. Je m'engage à transmettre à la Ville de Gap tout document nécessaire à l'étude de mon dossier.

Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la demande et la restitution de la subvention.

Je m'engage, et me porte garant de toutes les personnes adultes résidant à la même adresse, à ne percevoir qu'une seule subvention sur la période du dispositif (conformément à la convention ci jointe) et pour les quatre années qui suivent.

Fait	Le	
Sign	ature du demandeur	
	LISTE DES PIECES A FOURNIR	
	ossier de demande de subvention doit être complété par écrit et déposé à l'accueil ou expédic oie postale à l'adresse suivante :	
Vi	le de Gap - Direction de l'Environnement - <u>3 rue du Colonel Roux – BP 92 – 05007 Gap Cedex</u>	
aved	les pièces suivantes :	
	Formulaire de demande (page 1)	
	□ Convention signée et retournée en <b>2 exemplaires</b> (pages 3 - 4)	
	Original de la facture d'achat du récupérateur d'eau de pluie, au nom et à l'adresse de demandeur, précisant le descriptif du matériel et spécifiant qu'il est certifié CE, précisant le mode de règlement	
	Pièce d'identité en cours de validité	
	Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (factures de téléphone fixe, d'abonnemen internet, d'eau, d'électricité, à l'exclusion des attestations d'hébergement)	
	Relevé d'Identité Bancaire au nom du demandeur	

Pour que le dossier soit recevable, la date de la facture d'acquisition et la date de dépôt de la demande figurant en en-tête du dossier de subvention doivent être comprises dans la période de validité du dispositif, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et le 1<sup>er</sup> octobre 2024.



Ville de Gap Direction Générale des Services Techniques JPC/SLG

# Convention relative à l'attribution d'une subvention aux habitants de la commune de GAP pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie

#### **Entre**

délibération du 29 septembre 2023,
D'une part,
Et
Madame, Monsieur, Nom, Prénom
Domicilié :

La Ville de GAP, représentée par M. Roger DIDIER, Maire de GAP, dûment habilité en vertu de la

Ci-après désigné « le bénéficiaire »

D'autre part,

#### **Préambule**

Afin d'inciter ses habitants à contribuer à la préservation des ressources naturelles et, notamment de l'eau, la Ville de Gap a institué, par délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2023, un dispositif de subventionnement pour les aider à acquérir un récupérateur d'eau de pluie.

#### Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations de la Ville de GAP et du bénéficiaire liés à l'attribution d'une subvention ainsi que ses conditions d'octroi pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie.

#### <u>Article 2 – Engagement de la Ville de Gap</u>

La Ville de Gap, après vérification du respect par le demandeur des obligations fixées à l'article 5, verse au bénéficiaire une subvention fixée à :

## 50 % du prix d'achat TTC du récupérateur d'eau de pluie neuf, dans la limite d'une subvention de 100 €.

L'engagement de la Ville de Gap est valable dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée pour cette opération prévue du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 1er octobre 2024. L'objet de cette convention pourra être reconduit à l'échéance du dispositif sur délibération du Conseil Municipal.

#### Article 3 – Nombre de récupérateur d'eau de pluie

Le bénéficiaire et les membres du foyer fiscal auquel il appartient ne peuvent solliciter qu'une seule subvention sur la durée du dispositif en cours. Si celui-ci est reconduit, ils ne pourront pas représenter une demande avant 5 ans (à partir de la date d'acquisition du récupérateur d'eau de pluie).

#### Article 4 - Modèles de récupérateur d'eau pluvial éligibles

Le récupérateur d'eau de pluie doit être acheté neuf et être conforme à la norme CE.

#### Article 5 – Condition de versement de la subvention

La Ville de Gap versera au bénéficiaire le montant de la subvention après présentation par celui-ci du dossier complet mentionné ci-après, sous réserve que la date de la facture d'acquisition et la date de dépôt de la demande figurant en en-tête du dossier de subvention soient comprises dans la période de validité du dispositif entre le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et le 1er octobre 2024.

Dès réception du dossier complet, un délai de 6 semaines est fixé pour le paiement de la subvention qui s'effectuera sous forme de mandat administratif.

Le bénéficiaire est une personne physique majeure résidant sur le territoire de Gap. Les personnes morales sont exclues du dispositif.

#### Article 6 - Engagement du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à faire parvenir son dossier de demande de subvention dûment rempli par écrit auprès de la Ville de GAP en y joignant les documents demandés ainsi qu'un engagement sur l'honneur certifiant l'exactitude des renseignements donnés.

Le bénéficiaire s'engage à répondre aux éventuels questionnaires qui pourraient lui être adressés par la Ville de GAP. Ces questionnaires permettent à la Ville de Gap d'évaluer l'effet des dispositifs d'encouragement à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.

#### <u>Article 7 – Règlement des litiges</u>

Fait en 2 exemplaires originaux,

Toute difficulté d'interprétation des présentes dispositions devra faire l'objet d'une recherche de solution amiable. A défaut, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Marseille.

A GAP, le//		
Pour la Ville de Gap	Pour le bénéficiaire, Rajouter la mention manuscrite « lu et approuvé »	
Le Maire de Gap	Nom, Prénom	
Roger DIDIER	Signature	